

DECRET N° 85/706 DU 15/5/85

portant détachement et nomination de Madame  
LOUNANA née KIFOUANI Marie en qualité de  
Directrice Administrative et Financière de  
la SOPROGI.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de  
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines  
dispositions de la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 16/79 du 16 Mai 1979 portant création de la  
SOPROGI ;

Vu le Décret n° 79/250 du 9 Juin 1979 portant approbation des  
Statuts de SOPROGI

Vu le décret n° 83/685 du 8 Septembre 1983 portant réorganisation  
du Ministère des Travaux Publics et de la Construction ;

Vu le décret n° 84/855 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier  
Ministre ;

Vu le décret n° 84/856 du 13 Août 1984 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérimaires des  
Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er.- Madame LOUNANA née KIFOUANI Marie, Administrateur des SAAF de  
4<sup>e</sup> échelon, est nommé Directrice Administrative et Financière de la SOPROGI.

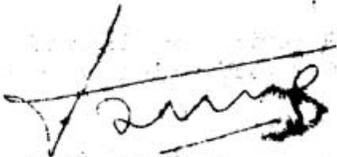
Article 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la  
SOPROGI qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la Contribution  
patronale pour la Constitution de ses droits à pension.

Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 15 MAI 1985

Par le Premier Ministre,  
Le Ministre des Travaux Publics  
de la Construction, l'Urbanisme  
et l'Habitat,



Lt Colonel Benoît MOUNDELE-NGOLLO.

Le Ministre des Finances et  
du Budget



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique,  
et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIOM.-

